



Réseau de recherche et de connaissances  
relatives aux peuples autochtones

---

## PROGRAMME DE SUBVENTIONS INTERNES POUR LES CHERCHEURS/CHERCHEURES ET LES PARTENAIRES AUTOCHTONES DU PARTENARIAT CRSH

### Le monde autochtone et les défis du vivre-ensemble : gouvernance, pluriculturalisme et citoyenneté

#### Description et modalités du programme

#### Nature du financement

Dans le cadre du financement accordé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, **DIALOG met à la disposition de ses chercheurs/chercheures et partenaires des budgets destinés à la réalisation de projets de coproduction des connaissances et de recherche partenariale élaborés et effectués en conformité avec la programmation scientifique, les objectifs du partenariat, les chantiers de recherche, de même qu'avec les valeurs et principes éthiques en vigueur à DIALOG.**

**Le financement est strictement réservé aux chercheurs/chercheures et partenaires dûment enregistrés auprès de DIALOG et du CRSH.**

#### Les objectifs du partenariat

- bâtir l'arrimage entre production scientifique et défis sociétaux
- produire conjointement de nouvelles connaissances scientifiques dont la portée rejoint les besoins et les questionnements de recherche des instances et communautés autochtones
- améliorer les conditions de vie de la population autochtone par une participation directe à l'élaboration de politiques publiques culturellement pertinentes
- contribuer à la définition d'environnements culturellement sécuritaires en matière de santé, services sociaux, éducation, développement social, et ce, pour les hommes et les femmes autochtones de tous âges.

#### Les chantiers de recherche

**Chantier Reconstruction :** Générer de nouvelles connaissances en documentant les initiatives de reconstruction sociale, de réconciliation, d'affirmation culturelle et identitaire et de décolonisation mises de l'avant en contexte autochtone.

**Chantier Changement :** Identifier et caractériser les mécanismes de changement et les pratiques de leadership, de gouvernance, de citoyenneté et de participation citoyenne selon qu'ils sont portés par les jeunes, les femmes, les hommes, les Autochtones des collectivités rurales comme ceux des communautés urbaines.

**Chantier Évaluation :** Repenser les termes de la rencontre entre Autochtones et non-autochtones en proposant de revoir les logiques d'action qui sous-tendent la conception des politiques publiques et programmes destinés à la population autochtone.

**Chantier Action :** Évaluer l'impact social, économique, politique, culturel et territorial de l'émergence d'une société civile autochtone et d'une présence accrue des Autochtones dans les villes, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale, sur les projets autonomistes et identitaires autochtones.



## Portée du financement

**DIALOG** finance jusqu'à concurrence de **15 000 \$/projet** des activités de coproduction des connaissances ou de recherche partenariale en lien avec la programmation scientifique. L'octroi des montants globaux annuels offerts est tributaire du nombre de demandes déposées auprès du **Comité Coproduction** de **DIALOG**. Ces montants peuvent donc être revus le cas échéant. Les candidats/candidates doivent faire état des autres sources de financement obtenues pour le projet; il est prévu que le financement offert dans ce cadre vienne compléter les autres subventions des chercheurs/chercheuses. En tout temps, l'embauche d'étudiants/d'étudiantes des divers cycles d'études (à titre de boursiers, d'assistants de recherche ou de stagiaires) doit être privilégiée.

## Les dépenses admissibles

Les budgets offerts dans le cadre du présent programme proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Toute dépense est donc assujettie aux règlements en vigueur au CRSH. Les sommes qui feront l'objet d'un transfert interuniversitaire donneront lieu, chaque année (31 mars), à la préparation d'un rapport financier tel que requis par l'organisme subventionnaire. Ces rapports devront être expédiés à l'Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société par l'université d'appartenance des chercheurs. À défaut de produire un tel rapport, le remboursement des sommes sera demandé à l'université concernée et aucun autre montant ne pourra être transféré à cette université. **Conformément aux directives du CRSH, les budgets peuvent couvrir, exclusivement, les dépenses de recherche des chercheurs/chercheuses signataires de la subvention, de leurs étudiants/étudiantes et des partenaires autochtones.**

## Durée du financement

Les financements sont annuels. Ils peuvent être renouvelés **deux fois** pourvu que des résultats concrets et probants aient été produits chaque année et que les retombées pour le partenariat soient tangibles et aient fait l'objet d'une production autonome cosignée par les parties prenantes.

## Les exigences rattachées à l'obtention d'un financement du partenariat

- **Chaque projet est placé sous la responsabilité conjointe d'au moins un chercheur/chercheuse et un partenaire autochtone.**
- **La subvention obtenue est réservée exclusivement aux chercheurs/chercheuses du partenariat ; elle ne peut servir aux travaux de chercheurs ou d'étudiants qui ne font pas partie du partenariat.**
- La proposition doit faire état de sa cohérence avec au moins un des quatre chantiers de recherche du partenariat.
- La proposition doit inclure les procédures méthodologiques prévues par l'équipe.
- La proposition doit inclure les mécanismes élaborés en vue de relier les activités de recherche aux activités de formation, de diffusion et de mobilisation des connaissances du partenariat.
- Dès l'attribution d'une subvention, un résumé descriptif (1000 mots) présentant le projet et ses objectifs en matière de recherche, de formation, de diffusion et de mobilisation doit être déposé au secrétariat du partenariat à des fins de publication publique (un formulaire est disponible à cet effet). La contribution de tous les participants/participantes au projet devra être clairement reconnue et identifiée.

## Obligations en vertu des règles d'éthique de la recherche en milieu universitaire et en milieu autochtone

Le dépôt de tout projet requérant une collecte de données auprès d'une communauté ou instance autochtone doit être accompagné du **certificat d'éthique** de son institution obtenu préalablement (ou des institutions concernées dans le cas où plusieurs chercheurs sont concernés). Il doit de plus être conforme aux valeurs et principes éthiques de **DIALOG**, recevoir l'approbation du **Conseil éthique** et respecter les dispositions du Chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils (La recherche visant les Premières nations, les Inuits ou les Métis du Canada).

## Échéance et présentation du dossier

Les dossiers peuvent être déposés en tout temps. Ils doivent être présentés à l'aide du formulaire prévu à cet effet (ci-joint) et expédié par courriel: [reseaudialog@ucs.inrs.ca](mailto:reseaudialog@ucs.inrs.ca).

## Évaluation et critères d'évaluation

L'évaluation de la proposition est faite par deux membres du **Comité Coproduction** (une fois leur approbation obtenue, la proposition sera évaluée par le Conseil éthique). Les critères suivants sont considérés :

- intérêt et portée du projet selon la programmation scientifique et les chantiers de recherche du partenariat
- conformité avec les valeurs et principes éthiques du partenariat et des dispositions des protocoles ou lignes directrices autochtones le cas échéant
- participation des chercheurs/chercheuses et des partenaires autochtones
- embauche du personnel étudiant
- modalités développées en matière de coconstruction des connaissances/recherche partenariale
- pertinence interdisciplinaire s'il y a lieu

## Annnonce des résultats

Les candidates/candidats recevront une réponse à leur demande dans un délai de **six à huit semaines** après le dépôt du dossier.

## Modalités de versement

La somme octroyée est transférée par l'administration de l'INRS vers les autres administrations universitaires en vertu des ententes interuniversitaires existantes et des exigences de l'organisme subventionnaire. Dans le cas des partenaires autochtones, les modalités administratives feront l'objet d'ententes sectorielles.



Réseau de recherche et de connaissances  
relatives aux peuples autochtones

**PROGRAMME DE SUBVENTIONS INTERNES POUR LES CHERCHEURS/CHERCHEURES ET LES  
PARTENAIRES AUTOCHTONES DU PARTENARIAT CRSH :**

**Le monde autochtone et les défis du vivre-ensemble :  
gouvernance, pluriculturalisme et citoyenneté**

**Formulaire pour le dépôt d'un projet**

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**1.1 Nom des responsables : ajouter des noms au besoin**

Nom :

Université d'affiliation :

Adresse courriel :

Signature :

Nom :

Université d'affiliation :

Adresse courriel :

Signature :

Nom :

Partenaire autochtone :

Adresse courriel :

Signature :

Nom :

Partenaire autochtone :

Adresse courriel :

Signature :

1.2 Date de la demande

1.3 Lieu

1.4 Montant demandé (\$)

1.5 Période visée par la subvention

1.6 Titre du projet



---

## 2. LE PROJET PROPOSÉ

---

2.1 Présenter la problématique et documenter les questions de recherche (max. 1000 mots)

## 2.2 Fournir un aperçu des procédures méthodologiques

## 2.3 Fournir un aperçu des modalités de coconstruction des connaissances

2.4 Faire état des liens entre le projet proposé et la programmation scientifique du partenariat (chantiers de recherche)

2.5 Décrire les activités, mesures ou mécanismes prévus en matière de formation

---

### 3. LE BUDGET

---

3.1 Présenter le budget du projet, le détail par poste budgétaire de même que la justification des dépenses : frais de transport; frais de séjour, salaires ou bourses pour les étudiants/les étudiants; salaires du personnel professionnel s'il y a lieu; équipement et matériel, autres dépenses le cas échéant.

3.2 Identifier les sources de financement complémentaires s'il y a lieu



3.2 Quelles dépenses spécifiques seront couvertes par le financement obtenu de DIALOG?